

Communiqué de presse de la Coordination 75, 10 décembre 2008

Les 1300 travailleurs sans-papiers isolés qui occupent la Bourse du travail de Paris depuis plus de sept mois en ont marre de la sourde oreille que font les pouvoirs publics à leurs justes revendications de régularisation pour sortir d'une situation devenue humainement intolérable. Le 5 décembre dernier, ils ont donc dirigé leur manifestation du vendredi sur la place du Palais Royal, décidés à se faire entendre et demandant d'être reçus au Conseil d'État.

Après une bonne heure de slogans lancés sans relâche et de roulements de tambours devant le portail de la haute institution, deux délégués sans-papiers ont été reçus par son Secrétaire général, à qui ils ont pu exposer leurs doléances.

Les points suivants ont été abordés :

1.

La pratique d'arrestations déloyales aux guichets de la Préfecture, lors de convocations.

2.

La pratique d'expulsions immédiates après ces arrestations ; sans laisser le temps d'un recours administratif et, à plus forte raison, de saisir le Conseil d'État.

3.

La pratique de transfèrement au CRA après 16 heures, quand la Cimade a quitté les lieux ; de manière à pouvoir expulser tout de suite les sans-papiers mis dans l'impossibilité de recevoir l'aide juridique prévue.

4.

Les critères de régularisation et la situation particulièrement dure des travailleurs sans-papiers isolés, abandonnés à eux-mêmes, oubliés par les syndicats, en l'absence de section syndicale dans les entreprises de moins de dix salariés. Les régularisations ne se font pratiquement plus que par l'article 40, par la règle du travail, et c'est pourquoi ces travailleurs n'arrivent pas à en bénéficier, isolés qu'ils sont en face d'un patron qui a tout intérêt à ce qu'ils restent sans-papiers pour mieux les exploiter.

5.

L'occupation de la Bourse du travail. L'esprit de la démarche semble avoir été bien compris, puisque ce n'est pas normal que les syndicats ne s'engagent que dans des entreprises d'une certaine importance. Le Secrétaire général ignorait que l'occupation se poursuivait encore, car, a-t-il dit, personne n'en parle.

6.

Les 750 dossiers (sur 1300) dont la Préfecture a accepté le dépôt depuis des mois. Il a été expliqué que la moitié seulement de ces dossiers sont complets aux yeux de la Préfecture, mais que même pour ces dossiers-là les convocations sont envoyées au compte-gouttes, et les régularisations arbitrairement faites en nombre encore moindre.

7.

Finalement, un rapide tableau a été fait de l'implication sociale de la coordination de sans-papiers 75 dans les arrondissements parisiens où elle est présente, et de son engagement dans des associations pour des projets

de développement au pays (écoles, dispensaires, infrastructures routières, etc.), en plus de l'aide réelle que représentent les rapatriements d'argent des travailleurs sans-papiers aux familles.

Le Secrétaire général du Conseil d'État a reconnu l'intérêt particulier de chaque point abordé et, en priorité, des deux questions suivantes : les arrestations aux guichets de la Préfecture et les modalités d'expulsion, et les critères de régularisation dans le cas des travailleurs sans-papiers isolés.

À cette fin, il a promis d'envoyer, dès lundi 8 décembre, une lettre au Ministère de l'immigration, avec les doléances des sans-papiers qui occupent la Bourse du travail et demandant qu'une délégation soit reçue à bref délai par le chef de cabinet du Ministre.